



**PRÉFET
D'ILLE-
ET-VILaine**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat général

ARRÊTÉ n°674-2

portant modification de l'arrêté n°674-1
pour la carrière située au lieu-dit La Morinais à LOUVIGNE-DU-DESERT

Le préfet de la région Bretagne
Préfet d'Ille-et-Vilaine

Vu le code de l'environnement ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu le décret du 22 septembre 2023 nommant M. Pierre LARREY, secrétaire général de la préfecture d'Ille-et-Vilaine, sous-préfet de Rennes ;

Vu le décret du 10 octobre 2024 nommant M. Amaury de SAINT-QUENTIN, préfet de la région Bretagne, préfet de la zone de défense et de sécurité Ouest, préfet d'Ille-et-Vilaine ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 674-1 du 30 avril 2025 actant le changement d'exploitant pour la carrière à ciel ouvert de granite située à La Morinais sur la commune de Louvigné-du-Désert ;

Vu le mail du 3 mai 2025 de l'exploitant signifiant que le numéro de SIRET est erroné ;

Considérant qu'une erreur matérielle s'est glissée à l'article 1 de l'arrêté préfectoral n°674-1 du 30 avril 2025 susvisé et portant sur le numéro de SIRET ;

Considérant qu'il convient en conséquence de modifier l'article 1 de l'arrêté préfectoral n°674-1 du 30 avril 2025 susvisé ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture d'Ille-et-Vilaine ;

ARRÊTE

Article 1.

L'article 1 de l'arrêté préfectoral n°674-1 du 30 avril 2025 susvisé est modifié comme suit :

au lieu de SIRET 349 550 103 000 15

lire SIRET 025 650 037 00119.

Article 2.

Le reste de l'arrêté est inchangé.

Article 3. Exécution

Le secrétaire général de la préfecture, le sous-préfet de Fougères-Vitré, le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Bretagne sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont une copie sera notifiée à l'exploitant et transmise au maire de la commune de Louvigné-du-Désert.

Fait à Rennes, le **16 MAI 2025**
Pour le préfet et par délégation,
Le secrétaire général



Pierre LARREY